

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	17 (1909)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Nouvelles de l'activité des sociétés

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

main est-il préférable aux voitures attelées? Le développement des colonnes de transport dépend de la solution. Il semble que la balance doive pencher du côté des véhicules maniés à force de bras, à cause des conditions spéciales de notre pays.

Vu l'importance extraordinaire de cette question, une sous-commission d'étude a été nommée (colonel Bohny, lieut.-colonel Sahli, adjudant Hummel), à laquelle le médecin en chef a bien voulu adjoindre M. le lieut.-colonel Dasen. Le président de cette sous-commission a été délégué au Congrès de Francfort, afin d'étudier spécialement l'exposition des moyens de transports qui y figuraient.

Un brancard sur roues — qui paraît remplir les conditions désirées — y fut acquis et une copie simplifiée et adaptée à notre pays en a été faite dès lors. Les essais continuent, mais il est à prévoir qu'une solution définitive sera trouvée cette année.

**Subventions aux exercices de campagne.** La commission a accordé des subventions à 26 exercices pour la somme de fr. 687.

En résumé, l'activité de la commission des transports a été considérable, ses rapports avec les colonnes de transport ont été agréables; il n'y a pas eu de réclamation concernant les subventions, mais

il serait à désirer que les demandes parvinssent en temps utile à la commission, ce qui n'a point toujours été le cas pour les exercices en campagne. Les rapports annuels de plusieurs colonnes ont aussi subi des retards qui ne devraient plus se produire.

Les tâches pour 1909 sont analogues à celles de 1908: développer les dix colonnes existantes, en créer de nouvelles. Il faut espérer que la propagande active entreprise dans la Suisse romande portera des fruits de ce côté; les cantons de langue française ne comptent encore point de colonnes de transport qui seraient cependant d'une si grande utilité en temps de guerre.

L'étude des moyens de transport sera continuée par des essais répétés faits sur une plus grande échelle; un budget général sera établi en prévision de la réalisation de l'emprunt à lots.

La commission verra aussi de quelle façon il y a lieu de faciliter le recrutement et le remplacement du personnel des colonnes, peut-être l'adoption de l'uniforme sera-t-elle un adjvant; mais d'autres questions telles que la taxe militaire, la propagande faite par les commissions de recrutement, etc., devraient aussi être prises en considération.



## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Société vaudoise de la Croix-Rouge.** — Le comité de la Société vaudoise de la Croix-Rouge a adressé à un grand nombre de personnes, la circulaire suivante:

Monsieur,

Dans sa dernière assemblée générale la Société vaudoise de la Croix-Rouge a décidé d'étudier une modification de son organisation actuelle et de s'efforcer d'étendre son champ

d'activité en créant des sous-sections dans les principales localités du canton.

La Société vaudoise de la Croix-Rouge a toujours rencontré beaucoup de sympathie et d'appui dans notre pays et nous sommes persuadés qu'elle pourrait facilement recruter un nombre beaucoup plus considérable de membres.

Pour atteindre ce but il nous semble qu'une décentralisation de notre Société s'impose et nous estimons que des comités locaux groupant

autour d'eux des sous-sections pourront mieux qu'un comité unique faire une propagande efficace et travailler d'une manière active au développement de notre œuvre dans le canton.

Sachant l'intérêt que vous portez à la Croix-Rouge, nous venons vous prier de bien vouloir assister à l'assemblée que nous convoquons à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne pour le dimanche 20 juin, à 2 heures et demie. Nous désirons en effet discuter la réorganisation de notre Société avec des représentants de toutes les régions du canton et être dès maintenant assurés de leur collaboration pour la transformation que nous projetons. Nous vous prions instamment de nous rendre à notre appel et de venir nous prêter le concours de vos avis éclairés.

L'assemblée du 20 juin sera assimilée à une assemblée de délégués de la Croix-Rouge suisse : notre caisse remboursera aux participants leurs frais de déplacement et une collation leur sera offerte, après la séance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Comité de la Société vaudoise de la Croix-Rouge :

*Le président,*  
D<sup>r</sup> EDOUARD CERESOLE.  
*Le secrétaire,*  
EMILE BUTTICAZ.

Nous recevons d'autre part les renseignements suivants sur la séance du 20 juin, qui nous ont été aimablement communiqués par M. E. Butticaz, secrétaire :

#### Réunion du dimanche 20 juin à l'Hôtel-de-Ville à Lausanne

Présidence de M. le D<sup>r</sup> Ed. Ceresole, président de la Société vaudoise de la Croix-Rouge.

La séance s'est ouverte à 2 heures et demie. Elle comptait un grand nombre de participants dont plusieurs, surtout des docteurs, venus de différentes parties du canton.

M. le D<sup>r</sup> Ceresole a donné lecture en commençant de diverses lettres d'excuse, en réponse à notre circulaire. MM. les docteurs Chatelanat, de Veytaux, Vuilleumier, de Territet, M. le lieut.-colonel Paillard, de Ste-Croix, MM. les pasteurs Payot, de Montreux, Montandon, de Vallerbe, entre autres, en s'excusant de ne pas pouvoir venir, se déclarent pleinement d'accord avec notre circulaire et approuvent notre projet

de décentralisation de la Société vaudoise et de fondation de sous-sections dans le canton.

M. Ceresole expose ensuite le but de la réunion. Le canton de Vaud est en état d'infériorité au point de vue du nombre des membres de la Croix-Rouge, vis-à-vis des autres cantons. Quelques chiffres peuvent servir de comparaison : Neuchâtel a 2147 membres, Zurich 2025, Genève 1257, Berne 7656, et Vaud seulement 700.

Nous ne sommes pas outillés pour entretenir les sympathies que nous avons dans le canton. Les comités locaux seraient plus à même d'organiser dans leur ressort des conférences et de faire de la propagande. Notre œuvre n'est guère connue dans le canton. Nous sommes persuadés qu'elle pourrait beaucoup s'étendre. Le comité a longuement étudié la question du développement de la société. Ce qui lui a paru le mieux répondre à nos besoins actuels et en même temps à notre tempérament, c'est la création de sous-sections se rattachant au faisceau vaudois, dans le genre par exemple de l'organisation de la Société vaudoise des secours mutuels, à laquelle nous avons emprunté certains détails pour le projet de statuts que nous proposons. Nous ne cherchons du reste que le bien de la société et nous désirons laisser le plus d'autonomie possible aux sous-sections tout en estimant que ce qui servira le mieux le but que nous poursuivons, ce sera un lien réel qui en unissant les sous-sections leur donnera plus de cohésion, car nous croyons qu'il est indispensable de grouper nos forces.

M. le D<sup>r</sup> Krafft, de Lausanne, rappelle que, si au point de vue numérique notre canton est dans un état d'infériorité, il a cependant su donner largement pour la collecte en faveur de Messine, collecte qui l'a placé au troisième rang. Il demande si pour développer notre organisation, il n'y aurait pas intérêt à ce que nos comités d'infirmières locales prissent encore en main l'organisation des cours de la Croix-Rouge.

M. Morel, chef de gare à Ste-Croix, puis M. le D<sup>r</sup> Guisan, d'Yverdon, donnent des détails sur la manière dont s'est fondée une section dans leurs localités. Ces deux messieurs approuvent notre projet et le voient avec grand plaisir.

M. le président donne ensuite lecture du projet de statuts pour la Société vaudoise, avec

sous-sections, projet qui a été élaboré par M. Cuénoud, caissier de la société, et discuté par le comité. Des explications sont demandées par MM. Dr Guisan, Morel, Dr Renaud, à Cossonay. Quelques questions de détails, nombre de membres nécessaires pour la constitution d'une sous-section, nombre des sections par district, fixation de la cotisation, sont laissées en suspens, le comité les étudiera à nouveau.

M. Cuénoud, ancien syndic de Lausanne, plaide la cause des statuts. La longue expérience qu'il a dans la matière, ayant été pendant nombre d'années président central de la Société vaudoise des secours mutuels, lui donne une grande autorité. Il estime que le projet de statuts laisse assez d'autonomie aux sous-sections pour qu'elles aient un stimulant nécessaire.

MM. le Dr Kohler, Dr Guisan, Béranger, pasteur à Mézières, demandent que l'on étudie soigneusement la question de la cotisation. Ils croient à l'avenir de la Croix-Rouge réorganisée qui trouvera sûrement beaucoup d'adhérents dans notre canton.

M. le Dr Taillens, de Lausanne, propose que l'on fasse hectographier le projet de statuts et qu'on le fasse circuler parmi les membres de la société n'habitant pas Lausanne pour qu'on ait leur avis.

M. le président demande que pour que l'assemblée d'aujourd'hui ait une sanction, elle veuille bien se prononcer sur l'ordre du jour suivant, présenté par M. Butticaz, secrétaire :

« L'assemblée convoquée par la Société vaudoise de la Croix-Rouge le 20 juin à l'Hôtel-de-Ville à Lausanne, pour discuter la décentralisation de la société, après avoir entendu le projet de statuts présenté par le comité, estimant que la fondation de sections dans le canton servira utilement la cause de la Croix-Rouge et voulant témoigner son intérêt à cette œuvre, appuie le projet de constitution de sections se rattachant au faisceau vaudois. »

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité, puis la séance est levée.

A l'issue de cette réunion, une collation a été servie dans les jardins du cercle de Beau-Séjour.

#### Société des samaritains du Val-de-Ruz. —

Dans le numéro de mai il a été fait mention de la fondation d'une section de samaritains dans notre vallon.

Cette future société, après avoir nommé un comité provisoire chargé de prendre toutes les dispositions pour sa constitution dans le plus bref délai, a eu sa première assemblée générale à Cernier le 22 mai 1909, sous la présidence de M. Tell Vuille.

Environ 50 samaritains sont présents, une vingtaine se font excuser.

Il est donné connaissance des statuts qui avaient été élaborés au préalable par le comité provisoire, et soumis ensuite en leur temps à l'approbation de l'« Alliance des samaritains suisses » à laquelle notre section du Val-de-Ruz a adhéré le 13 mai 1909.

Quant à l'activité que se proposent d'exercer nos samaritains, elle consistera, à l'instar des autres sections, de porter secours aux malheureuses victimes d'accidents, etc., en attendant l'arrivée du médecin, et de desservir des postes de samaritains.

Des exercices se feront en plein air dans le courant de l'année et le premier aura lieu, si le temps le permet, le 13 juin prochain au bois de Landeyeux près Fontaines, sous la direction de M. le Dr Reymond, qui a très obligeamment offert son concours pour la circonstance.

Un autre exercice se fera le 11 juillet à Savagnier avec la section de Neuchâtel.

Les samaritains s'efforceront en faisant une active propagande de fonder une section de la Croix-Rouge dans notre district, et d'augmenter le nombre des membres de cette utile et humitaire association.

Outre les nominations prévues par le règlement, la section du Val-de-Ruz a nommé son comité définitif pour 1909 ; celui-ci s'est constitué comme suit :

MM. Tell Vuille, président, Albert Uhlmann, vice-président, Emile Dubois, secrétaire, Ernest Monnier, caissier, Emile Graber-Maurer, assesseur.

L'état nominatif compte 21 membres à Fontainemelon, 17 à Fontaines, 14 à Cernier, 4 aux Hauts-Geneveys, 3 à Savagnier, 2 à Dombresson, 1 à Boudevilliers, 1 à St-Martin.